



Processus de demande de logement

Étape 1 :

- Remplir une demande de logement (famille, personne seule ou étudiant) par téléphone ou en l'envoyant par courriel ou par télécopieur.
- Discussion avec l'intervenante responsable des demandes de logement.

Étape 2 :

- Confirmation de la réception de la demande de logement (par courriel ou par téléphone).

Étape 3 :

- La demande de logement est analysée par l'intervenante pour faire une première évaluation à savoir si le requérant répond aux critères d'admissibilités de Mon Chez Nous.

Étape 4 :

- Le requérant est mis sur une liste d'attente.

Étape 5 :

- Lorsque nous avons un logement de disponible, selon notre liste d'attente, un certain nombre de requérants seront appelés pour passer une entrevue téléphonique.

Étape 6 :

- À la suite de l'entrevue téléphonique, l'intervenante convoquera les requérants retenus pour une entrevue de sélection en personne.

Étape 7 :

- Entrevue de sélection dans l'immeuble ciblé.

Étape 8 :

- Les intervenants qui auront rencontré le requérant rédigeront un résumé de la rencontre et l'enverront à la direction ainsi qu'au comité de sélection. Ceux-ci prendront la décision finale.

Étape 9 :

- Si le requérant est accepté :
 - o Envoie du dossier à l'OMH, si subventionné.
 - o Préparation de l'entrée de l'hébergé ou du locataire avec l'intervenante de son immeuble (signature du bail ou du contrat d'hébergement, des règlements d'immeuble, remise de clés, etc.)
- Si le requérant est refusé :
 - o L'intervenante communiquera avec celui-ci pour l'aviser du refus.